



**AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**  
**N°20/107**  
**Grand Port Maritime du Havre**

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre (GPMH) et la Société HIVORY, 124 Boulevard de Verdun – 92400 GRAND COURBEVOIE, SIREN n° 838 867 323, ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 20-140 le 29/12/2020, portant sur la dépendance du domaine public située au Nord de la Route Industrielle sur la commune d'Oudalle et destinée à l'exploitation d'une antenne-relais.

La conclusion de cette Convention d'Occupation Temporaire n'a été précédée d'aucune procédure de sélection ou mise en publicité par application de l'article L.2122-1-3-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, pour les motifs suivants : l'article L2122-1-1 n'est pas applicable lorsque le titre d'occupation est destiné à l'installation et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques ouvert au public.

Description de la dépendance : terrain d'une surface de 105 m<sup>2</sup> environ.

Durée de la convention : 5 ans à compter du 01/07/2020.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 20-140 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : [clientzip@havre-port.fr](mailto:clientzip@havre-port.fr)

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.